



## CONDITIONS GENERALES D'ACHATS D'EQF OU DE SES FILIALES

### ARTICLE 1 - VALIDITE DES COMMANDES

Les commandes formulées par écrit et dûment signées par un responsable habilité d'**EQF ou de ses filiales** sont les seules valables.

Les présentes conditions générales d'achats s'appliquent sauf en cas de refus express du fournisseur dans les 24 heures qui suivent la réception de la commande, refus qui pourrait reconduire la position d'**EQF ou des ses filiales** sur les commandes émises (annulation, ...).

Par dérogation ou en complément à ces conditions générales d'achats, il peut être prévu des conditions particulières annexées à la commande.

Sur les points où il y aurait contradiction entre conditions générales et conditions particulières, ces dernières seront celles applicables.

Toutes les clauses contractuelles relatives à une commande émise par **EQF ou ses filiales** s'étendent de plein droit aux additifs ou avenants qui pourront y être ajoutés.

### ARTICLE 2 - MODELES ET OUTILLAGES

Les équipements, outillages, dessins,.... nécessaires à l'exécution de la commande sont à la charge du fournisseur, sauf convention contraire expressément stipulée lors de la commande.

### ARTICLE 3 - EXECUTION ET CONTROLE

Le fournisseur est responsable de la bonne exécution de la commande, particulièrement du respect des exigences techniques notifiées sur la commande ou les plans remis par **EQF ou ses filiales**. A défaut d'indications précises les fournitures devront satisfaire aux règles de l'art.

Le non-respect des conditions imposées lors de la commande conduira au rejet pur et simple des fournitures, sauf dérogation accordée par le service Qualité d'**EQF ou de ses filiales** suite à une éventuelle demande de dérogation émise par le fournisseur et ce avant livraison des fournitures.

Cette dérogation devra être jointe au bordereau d'expédition des fournitures.

### ARTICLE 4 - GARANTIES

La qualité des fournitures est garantie par le processus du fournisseur qui s'engage à réparer ou à remplacer, dans les délais les plus brefs, tout produit non accepté par le service demandeur lors de la réception du produit.

En cas de rejet, les fournitures défectueuses seront retournées au fournisseur, accompagnées d'un procès verbal de réception technique précisant la nature du dysfonctionnement constaté.

Tout produit refusé pour cause de non-conformité à la commande devra être repris (enlèvement) par le fournisseur dans la huitaine suivant réception du document notifiant le refus du produit.

Passé ce délai, **EQF ou ses filiales** se réservent le droit de facturer au fournisseur les frais découlant de la non-conformité et d'effectuer un renvoi de la marchandise en port dû.

Le produit reconnu défectueux sera réparé ou remplacé aux seuls frais du fournisseur et ce dans un délai de 15 jours à dater du retour du produit au fournisseur.

Dans le cas où **EQF ou ses filiales** seraient conduits à procéder à la réparation du produit non-conforme et ce en raison de l'incapacité du fournisseur d'effectuer ces réparations dans le délai désiré, **EQF ou ses filiales** se réservent le droit d'imputer au fournisseur les frais de tous ordres entraînés par son intervention.

### ARTICLE 5 - DELAIS DE LIVRAISON

Ils s'entendent rendu à **EQF ou à ses filiales**.

Sauf cas de force majeure le fournisseur sera tenu impérativement de respecter le délai de livraison spécifié sur la commande.

A défaut, **EQF ou ses filiales** se réservent la possibilité :

- a) d'exiger du fournisseur le paiement des indemnités de retard prévues par les présentes conditions générales d'achat,
- b) de l'assigner en dommages et intérêts.

En tout état de cause, le fournisseur devra informer **EQF ou ses filiales**, dès qu'il en aura connaissance de tout événement de nature à retarder l'exécution de la commande.

Une estimation de retard devra être impérativement communiquée à **EQF ou ses filiales**.

**Pénalités** : Tout retard est représenté par le délai qui s'écoule entre la date contractuelle de livraison acceptée (voir § 1) et la date de livraison effective.

En cas de retard de livraisons le fournisseur sera pénalisé au taux de un pour mille sur la valeur totale de la commande par jour calendaire de retard.

Il est précisé que les cas de force majeure doivent être signalés à **EQF ou ses filiales** au moment où ils se manifestent (ou au plus tard 24 heures après leur événement) et qu'il soit prouvé qu'ils entrent dans le cadre des événements limitativement énumérés ci-après :

- guerre étrangère ou civile,
- émeutes,
- épidémies,
- intempéries graves entraînant un arrêt d'activité dans la région du laboratoire
- arrêts simultanés de tous modes de transport,
- manque prolongé d'énergie,
- réquisition par l'état.

Ne sont pas considérés comme cas de force majeure :

- retard de livraisons de sous-traitants ou fournisseurs,
- événements sociaux dans les ateliers du fournisseur (grève - lock-out),
- incendie,
- non-conformité en cours du processus,
- chômage.

Prix : sauf convention express contraire, les prix portés sur les commandes d'**EQF ou de ses filiales** sont fermes et non révisables.

Les acomptes éventuellement versés sont calculés sur la valeur hors taxes du produit.

### ARTICLE 6 - EMBALLAGES

Ils devront répondre aux règles de l'art et seront réalisés de telle façon que le transporteur ne puisse se dégager de sa responsabilité pour cause d'emballage insuffisant.

### ARTICLE 7 - EXPEDITION ET FACTURATION

L'expédition devra être accompagnée d'un exemplaire du bordereau d'expédition, d'une copie de la commande, des documents de contrôle.

Pour être prises en charge les factures doivent :

- porter la raison sociale de l'émetteur de la commande,
- être établi en deux exemplaires,
- porter le numéro de la commande ainsi que du bordereau d'expédition,
- être validées par le service à l'origine de la demande.

### ARTICLE 8 - PAIEMENT

Sauf convention contraire les paiements d'**EQF ou de ses filiales** sont effectués à quarante cinq jours fin de mois, nets, sans agios et par tous moyens financiers négociés.

Pour toute livraison anticipée les factures seront payées par référence à la date contractuelle de livraison sauf accord préalable d'**EQF ou de ses filiales**.

### ARTICLE 9 - SOUS TRAITANTS DE NIVEAU 2

Le fournisseur ne pourra faire sous-traiter partiellement ou en totalité la commande dont il est titulaire sans l'autorisation express d'**EQF ou de ses filiales**.

### ARTICLE 10 - ANNULATION

**EQF ou ses filiales** se réservent le droit d'annuler en totalité ou en partie de la commande.

Cette annulation sera signifiée au fournisseur sur simple lettre recommandée ou par mail avec demande d'accuser de réception/lecture.

L'annulation peut intervenir dans les cas suivants :

- retard dans les dates de livraison, même si des livraisons partielles ont été effectuées dans les délais demandés;
- ou de non-conformités.

En cas d'annulation, **EQF ou ses filiales** ne sont pas tenues de verser une quelconque indemnité et pourront faire valoir leurs droits à tous dommages et intérêts.

### ARTICLE 11 - CONTESTATION ET LITIGES

Toutes contestations seront réglées par les tribunaux de VIENNE (38) même en cas de pluralité de défendeur ou en référés.

Les lieux et mode de livraison et de paiement ne constituent pas dérogation d'attribution.